



Sommaire

- [Editorial](#)
- [AAOS 2014](#)
- [Bibliographie](#)
- [DPC](#)
- [Matériorvigilance](#)
- [Histoire de la SOFCOT](#)
- [Place aux jeunes](#)
- [Agenda](#)
- [Liens utiles](#)



Éditorial

Cette lettre électronique est une nouveauté du CNP-SOFCOT 2014. A l'instar de la « Newsletter de l'AAOS », elle vous parviendra en principe tous les deux mois : c'est un nouveau service de votre Société !

Elle concrétise un souhait manifesté par notre Président, Norbert Passuti, qui a placé cette année SOFCOT 2014 sous le signe de la Communication, tant externe tournée vers le grand public, que interne, entre tous ses membres. Sous le sigle CNP-SOFCOT se trouvent en effet de nombreuses composantes (AOT, Orthorisq, Collège, Syndicat) des Commissions statutaires, et

les Sociétés associées et partenaires. On trouve dans toutes celles-ci, à part égale, des orthopédistes du public et du privé.

Communiquer plus souvent entre nous est donc une nécessité au moment où l'environnement professionnel (DPC, procédures HAS, chirurgie ambulatoire, registre et matériovigilance pour ne citer que quelques dossiers) s'est transformé ces dernières années.

Cette Lettre sera ainsi notre trait d'union : chacun sera invité à y contribuer, soit sollicité, soit spontanément.

Elle vous apportera en outre des analyses bibliographiques grâce au concours précieux du Centre de Documentation Orthopédique (CDO) dirigé par Raphaël Vialle. (Ainsi, cette structure élargira la diffusion, encore restreinte, de ses analyses effectuées sous l'égide du Collège et tous les membres de notre Société pourront désormais en bénéficier). Cette note bibliographique rappellera aux anciens le temps des « fiches bibliographiques » encartées dans la RCO !

Le BOF, créé en 1993, n'est pas enterré ! Il sera toujours diffusé (version « papier ») et sera le support de mises au point plus complètes. Nous souhaitons le même succès à « la Lettre » qu'à son aîné. Merci de nous faire part de vos suggestions et de vos critiques.

Rémi Kohler	Franck Fitoussi	Charles Court	Raphaël Vialle	Norbert Passuti
Président AOT et Rédacteur	Rédacteur Adjoint	Secrétaire Général	CDO	Président CNP SOFCOT



AAOS, 11 au 15 Mars 2014, La Nouvelle Orléans

La chirurgie orthopédique et traumatologique Française sera à l'honneur pendant le prochain congrès de l'AAOS du 11 au 15 Mars à la Nouvelle Orléans.

A ce titre, trois conférences d'enseignement (ce qui est exceptionnel) sous la responsabilité de chirurgiens Français ont été acceptées. Elles permettront de mieux faire connaître les travaux

de notre société ou les innovations Françaises. Ainsi, Alain-Charles Masquelet diffusera la technique de la membrane induite, Jean-Noël Argenson montrera le travail du symposium de la SOFCOT sur les prothèses totales de genou à plus de 10 ans et Pascal Boileau rapportera les résultats des prothèses inversées d'épaule.

Le président du CNP-Sofcot, Norbert Passuti et celui de l'AOT, Rémi Kohler, participeront à de nombreux événements pendant le congrès en particulier à la séance inaugurale. Pendant cette séance, nous projeterons le film réalisé pour cette occasion (présenté lors du congrès de l'AOT en Novembre dernier) évoquant les rapports France-USA, les principales et récentes contributions Françaises à l'orthopédie-traumatologie mondiale ainsi qu'une présentation synthétique de notre société.

Philippe Merloz participera à une table ronde sur l'ortho-gériatrie lors du « world opinion forum ». Dix posters, proposés par les sociétés partenaires et associées de la SOFCOT, seront présentés. Deux chirurgiens Français participeront au jury de tous les posters exposés pendant le congrès.

Enfin, 150 chirurgiens Français seront invités par le président de l'AAOS à une réception en présence du consul de France aux Etats-Unis. Cette année, une forte représentation Française est attendue sur ce congrès et le stand de la SOFCOT (Lobby G), mis à disposition par l'AAOS, sera le point de rendez-vous pour tous nos membres, où vous attendra Eléonore notre secrétaire de la société.

Bon congrès de l'AAOS et à très bientôt à la Nouvelle Orléans pour célébrer la France !!

Charles Court
Secrétaire Général de la SOFCOT



Le Centre de Documentation Orthopédique (CDO) vous propose dans chaque numéro de la « Lettre CNP-SOFCOT » une sélection d'articles publiés récemment dans la littérature internationale.

Ces articles sont sélectionnés en raison de leurs "valeur ajoutée » pédagogique, pratique ou médico-légale.

Vous pouvez accéder directement aux analyses sélectionnées en cliquant sur les liens ci dessous :

- [*Le syndrome des loges de l'avant bras peut survenir jusqu'à 24 heures après un embrochage d'une fracture chez l'enfant !*](#)
- [*Quel est le meilleur timing pour opérer une métastase rachidienne ?*](#)
- [*Chiropraxie et douleurs rachidiennes : Le débat reste ouvert...*](#)

- [Attention au risque de rupture des fléchisseurs en cas de mauvais positionnement des plaques antérieures du poignet !](#)
- [Intérêt de la poudre de Vancomycine pour décontaminer la voie d'abord en chirurgie rachidienne](#)

Retrouvez toutes les informations et les Analyses du centre de Documentation Orthopédique [à l'adresse suivante.](#)

Bonne lecture et à Bientôt

Raphaël Vialle et les membres du CDO



En quelques lignes...

Le développement professionnel continu (DPC) est une disposition particulière de la loi HPST (2009), caractérisée par sa finalité et sa complexité de mise en œuvre.

Sa finalité d'abord : le DPC résulte de la fusion de la formation médicale continue (FMC) et de l'évaluation des pratiques professionnelles (EPP). Il a globalement pour objectif premier d'améliorer la qualité de la prise en charge des patients, autrement dit d'apprendre à faire mieux à moyens constants. L'objectif secondaire est de trancher tout lien direct entre l'industrie et la formation post-universitaire des praticiens, en établissant l'existence d'un tiers payant, l'organisme de gestion du développement professionnel continu (OGDPC), chargé de recueillir des fonds d'origines diverses (Etat, CNAM, industrie) pour, ensuite, les redistribuer aux organismes de DPC (ODPC) et aux praticiens pour dédommager ces derniers de leurs absences. La commission scientifique indépendante (CSI) où siègent des représentants de la plupart des conseils nationaux professionnels (CNP) a pour tâche de valider les programmes de DPC dans leur double dimension structurelle et académique. Le CNP de chaque spécialité reconnue par la Fédération des spécialités médicales (FSM) est désormais le seul interlocuteur des pouvoirs publics.

En réalité, le DPC annuel est avant tout une garantie pour le praticien en cas de litige, nécessaire mais non suffisant. Pour les Pouvoirs Publics, il s'agit de montrer que l'Etat joue son rôle d'impartialité et de contrôle dans un contexte secoué depuis des années par de grands scandales sanitaires dans un pays, le nôtre, qui n'a pris conscience des enjeux de santé publique que très tardivement.

La complexité de mise en pratique du DPC est pluri-factorielle ; elle est due notamment à la multiplicité des acteurs (FSM, HAS, OGDPC, ODPC, CNP, CSI...), aux interprétations nuancées sinon divergentes du rôle de l'accréditation au sein même des instances officielles, et à divers conflits au sein de la CSI chargée de valider les programmes de formation. Se surajoute l'existence d'un régime différent pour les chirurgiens libéraux et les chirurgiens hospitaliers.

Comment répondre à ce qui est légalement obligatoire mais compliqué ? Par l'unité de la spécialité et par une volonté de simplicité.

En premier lieu, l'unité : Le CNP de chirurgie orthopédique et traumatologique qui remplace désormais ce qu'il était convenu d'appeler le « Bureau » de la SOFCOT s'est doté d'un ODPC. L'organisme de DPC de chirurgie orthopédique et traumatologique (ODPC-COT) est l'organisme producteur de programmes de formation pour l'ensemble des chirurgiens orthopédistes et traumatologues qualifiés.

Il est donc essentiel que toute la profession, quelles que soient ses modalités d'exercice, soit représentée au CNP et dans la Commission pédagogique de l'OPDC chargée d'élaborer les programmes. Cette condition est d'ores et déjà réalisée. Les représentants des diverses Sociétés partenaires et associées siègent au CNP avec une parité public-privé et à la Commission pédagogique de l'ODPC-COT.

La simplicité, ensuite : L'ODPC-COT a pour mission d'élaborer des programmes comportant des actions de formation. Ces programmes sont enregistrés par l'OGDPC, c'est l'aspect administratif, et leur contenu scientifique est validé (ou non) par la CSI.

Le praticien doit pouvoir trouver un programme d'actions qui réponde à l'acquisition de nouvelles connaissances et qui offre une possibilité d'évaluation de ses pratiques professionnelles dans son domaine d'exercice. Les actions à dominante pédagogique (formation présentielle comme les conférences d'enseignement de l'AOT ou non présentielle comme les présentations e-learning récemment introduites) sont définies par la Commission pédagogique de l'ODPC-COT. Les actions à dominante « analyse des pratiques » sont en grande partie du ressort du programme annuel d'Orthorisq qui est un rouage essentiel de la SOFCOT. La liste des programmes mis à la disposition des orthopédistes traumatologues pour l'année 2014 sera très prochainement sur le site de la SOFCOT.

Alain Charles Masquelet
Président de l'ODPC-COT



Explication du rôle de la Commission au sein du CNP SOFCOT

Quel est son rôle ?

- Assurer une veille permanente en complément de l'ANSM (agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé), grâce aux déclarations provenant d'Orthorisq, mais également par les retours de la profession.
- Collaboration régulière avec l'ANSM
- Assurer l'information des chirurgiens orthopédistes sous la forme d'alerte ponctuelle ou dans le cadre de la lettre du CNP (Conseil national professionnel).
- Assurer une communication de crise.
- Gestion et promotion des registres officiels.

- Répondre à toute question concernant la matériovigilance ainsi que le registre provenant des chirurgiens orthopédistes mais également d'instances extérieures.

Quelle est sa composition ?

La commission est composée de membres de la SoFCOT provenant du secteur public et privé. Celle-ci n'est pas personnalisée mais liée à une fonction :

- Le président en exercice de la SoFCOT : Norbert Passuti (2014) (ou le vice-président : Gilles Walch)
- Le secrétaire général de la SoFCOT: Charles Court (ou le secrétaire général adjoint : Franck Fitoussi)
- Le coordonnateur de la commission scientifique de la SoFCOT : Didier Mainard
- Le responsable des registres à la SoFCOT : Christian Delaunay
- Le représentant d'Orthorisq pour la matériovigilance : Philippe Tracol

Quel est son fonctionnement ?

En interne : la commission centralise toutes les informations recueillies par la SoFCOT : retour ou questions de membres sur la matériovigilance, interrogations provenant de fabricants, de la presse, éventuellement d'utilisateurs. Le rôle de la commission est également d'informer tous les membres de la SoFCOT et d'Orthorisq des événements de matériovigilance mais également de leur rappeler les obligations légales.

Avec Orthorisq : la commission collabore étroitement avec Orthorisq, centralise toutes les déclarations de matériovigilance provenant d'Orthorisq, les traite en interne et éventuellement les transmet à l'ANSM. En cas de situation de crise, une gestion commune est organisée avec l'ANSM via la Sofcot et Orthorisq.

Avec l'ANSM : il existe une convention de collaboration signée entre la Sofcot et l'ANSM. Celle-ci porte sur les échanges réciproques d'informations, l'organisation de réunions régulières ou urgentes. La collaboration porte également sur l'échange d'éléments de langage afin de prévoir une communication cohérente en cas de crise. Un membre de la commission est expert auprès de l'ANSM, membre du groupe de travail sur les dispositifs médicaux. En 2013, La commission a été amenée à travailler en urgence avec l'ANSM lors des épisodes Ceraver et de l'ABG2 modulaire.

Avec les fabricants : la commission peut être amenée à collaborer avec les fabricants, parfois à la demande de l'ANSM, cela a été le cas après la publication par Orthorisq de difficultés d'ablation des plaques verrouillées en titane. Un accord a pu être obtenu avec la société SYNTHES /DEPUY quant au prêt de matériel d'ablation et l'élaboration d'une fiche de suivi.

Avec les sociétés partenaires : la commission peut être amenée à collaborer avec les sociétés partenaires en cas de nécessité, cela s'est produit avec la SFHG au cours de l'année 2013.

Avec le CNP : la commission travaille en collaboration étroite avec le CNP SoFCOT : chaque année, le coordonnateur présente les travaux de la commission au CNP (directoire ou bureau).

Et les registres ?

Le rôle de la commission et plus particulièrement du responsable des registres est d'organiser, gérer et exploiter les registres officiels français. Cela se fait en collaboration étroite avec l'ANSM, la HAS, la FSM (Fédération des Spécialités Médicales) ainsi que la DGOS (Direction Générale de l'Offre de Soins). Les pouvoirs publics semblent avoir pris la mesure du problème : il est probable que de grandes avancées sont à prévoir dans les mois qui viennent en particulier pour le registre des prothèses de hanches.

Comment contacter la commission ?

Par courrier : Sofcot, 56 Rue Boissonade, 75014 Paris

Par mail : sofcot@sofcot.fr

En conclusion :

La commission matériovigilance et des registres est un relais d'information et d'échanges entre la SoFCOT et les tutelles, en particulier l'ANSM. Elle est à la disposition et à l'écoute des membres de la SoFCOT et d'Orthorisq pour toute question ou problème relevant de ses compétences. Seule une participation massive de la communauté orthopédique permettra de mieux évaluer et améliorer les performances des dispositifs que nous utilisons.

Il faut pour cela que chacun d'entre nous s'astreigne à déclarer de façon systématique tous les incidents de matériovigilance mais également à compléter et remplir les registres officiels proposés par la SoFCOT.

Rappel des obligations des praticiens dans le cadre de la matériovigilance

Tout praticien a l'obligation légale de signaler auprès de l'ANSM tout dysfonctionnement survenu dans le cadre de l'utilisation d'un dispositif médical.

La non déclaration peut exposer le praticien à des poursuites pénales.

Que faire en cas de rupture d'implant ?

- Avertir par courrier recommandé le responsable matériovigilance de l'établissement
- Alerter l'ANSM sous la forme d'une déclaration standard à télécharger : Télécharger le formulaire de déclaration. La déclaration est assez simple et rapide, un numéro de déclaration est ensuite adressé au praticien qui lui permettra le suivi de son dossier sur le site de l'ANSM.
- Toujours conserver le dispositif en cause, il est fortement déconseillé de donner les dispositifs au fabricant, ceux-ci doivent être conservés par le praticien pour une expertise éventuelle ou à la demande de l'ANSM.

Il existe des fiches de recueil standardisé en cas d'évènement particulier :

- [*Rupture de têtes céramiques de prothèse totale de hanches \(08/05/2012\) \(4597 ko\)*](#)
- [*Descellement de tige fémorale et/ou d'implant cotyloïdien de prothèse de hanche \(08/05/2012\)_ \(4608 ko\)*](#)
- [*Rupture de l'insert céramique d'un cotyle de prothèse totale de hanche \(08/05/2012\) \(4613 ko\)*](#)
- [*Usure d'insert cotyloïdien \(avec ou sans cupule cotyloïdienne\) de prothèse totale de hanche \(08/05/2012\)_*](#)
- [*Incident concernant une prothèse totale de hanche \(09/05/2012\) \(4577 ko\)*](#)

Dispositifs innovants : la commission rappelle qu'il est fondamental avant l'utilisation de tout dispositif innovant de vérifier que celui-ci a bien fait l'objet d'une autorisation de mise sur le

marché. Tout essai clinique doit être validé à l'avance par les tutelles. Il appartient donc aux utilisateurs de bien vérifier auprès des fabricants promoteurs de dispositif innovant que toutes les autorisations officielles ont bien été accordées. En cas de défaillance la responsabilité pénale de l'utilisateur pourrait être mise en cause.

Philippe Tracol, Responsable de la Commission Matériovigilance



Rédaction du Tome 2

Bernard Augereau, Président de la SoFCOT 2013, nous a chargé, Philippe Beaufiles, Jacques Caton, Rémi Kohler, Alain Charles Masquelet, Jacques Yves Nordin, Bernard Tomeno, et moi-même, de rédiger le Tome 2 de l'histoire de la SoFCOT.

Jean-Pierre Razemon avait écrit un remarquable premier Tome en 1998. Depuis cette parution, quinze ans se sont écoulés, la SoFCOT a beaucoup évolué. Ces années ont été extrêmement riches et la SoFCOT s'est profondément modifiée passant de « société savante » à véritable « société professionnelle ». Un nouvel ouvrage de référence sur cette période s'imposait. Nous avons choisi d'adopter le même plan général que celui de JP Razemon.

La première partie sera consacrée aux Présidents de la SoFCOT et du Congrès (devenus Pt de l'Académie) décrivant leurs actions et les spécificités du Congrès qu'ils ont animé. Le deuxième chapitre traitera des diverses instances de notre société et de leur évolution, voire de leur mutation et pour certaines de leur création. La troisième partie analysera la vie de la Société, en particulier le Congrès de Novembre. La quatrième partie sera consacrée aux sociétés « associées et partenaires » (ex « sociétés filles »), à leurs nouvelles fonctions et à leur importance croissante. Pour terminer, le cinquième chapitre traitera des publications sous l'égide de la SOFCOT, de la place importante de son site internet, de l'ensemble des relations avec les organismes publics, les organisations françaises et internationales, et pour finir par l'implication de la Société auprès du grand public.

Cet ouvrage devrait en principe être achevé en Juin 2014 pour être publié et diffusé lors du congrès de Novembre 2014.

Gérard Lecerf, Coordinateur du comité éditorial



Place aux jeunes!



Cette nouvelle année 2014 marque un renouveau pour le Collège des Jeunes Orthopédistes. Un changement de bureau marque toujours une étape et nous souhaitons avec l'aide de Matthieu Ollivier, vice président, Régis Pailhé, secrétaire et Simon Hornstein, Trésorier reprendre la marche dictée par nos prédécesseurs et amener le CJO vers une dimension nouvelle.

Les internes, chefs de clinique et assistants doivent être représentés dans notre communauté et auprès de nos sociétés savantes. Le CJO créé 1997 a établi des liens forts avec le Collège Français d'Orthopédie et de Traumatologie (CFCOT) depuis 2005. Le fait de siéger au bureau du CFCOT permet d'être présent où évolue notre spécialité au sein de nos institutions mais aussi d'être entendu pour participer à notre futur. Ainsi, que le CJO est un porte-voix des jeunes en formation.

Il s'agit de s'inscrire dans un échange de long terme avec la Sofcot d'une part et le Collège CFCOT d'autre part. L'ancien site que certains ont connu, s'est modernisé et www.cjortho.fr a vu le jour. Il contient à présent des informations sur le parcours de l'interne, les cours disponibles par le collège et les possibilités de voyage, d'échanges. Viendront s'ajouter les formations de nos partenaires industriels dont certaines sont très utiles.

Par ailleurs, des référents par CHU sont listés et peuvent apporter des renseignements pour les aspirants orthopédistes ou les désireux de stages inter CHUs.

L'objectif à court terme, et ce avant le prochain congrès de la Sofcot, est de mettre en place un support d'information et de formation fiable et le plus exhaustif possible du parcours de l'interne. Cela nécessite votre participation, vos critiques.

Le soutien à des projets de recherche ou de fellowships cliniques est également un axe de travail. Cela demande une participation de nos partenaires et prend donc du temps à la mise en place.

Nous ne manquerons de vous tenir informé des évolutions futures. Une application mobile, notamment, regroupant classifications et scores cliniques devrait voir le jour au printemps. Elle sera conçue comme un outil d'apprentissage et d'évaluation, un indispensable de la poche de l'orthopédiste jeune peut être moins jeune.

La pérennité dépend de notre cohésion et de notre capacité à interagir avec les autres jeunes orthopédistes. L'Orthopédie a toujours été une spécialité de compagnonnage. L'apport de

nouvelles idées et de forces vives est donc indispensable pour débattre, enrichir et construire un collège riche et entreprenant.

Nicolas Reina, Président du CJO

contact@cjortho.fr



Rappel : Séminaire SOFOP pied de l'enfant et adolescent Lyon 27-28 mars

Les journées de la SOFOP qui se déroulent tous les ans au printemps, se dérouleront cette année à Lyon du Mercredi 26 Mars après-midi au Vendredi 28 Mars midi.

Le thème central sera le pied de l'enfance à l'adolescence (Jeudi 27 et Vendredi 28 matin).

Ce thème peut intéresser, outre les orthopédistes pédiatres, tous les orthopédistes adultes, en particulier ceux de l'Association Française de la Chirurgie du Pied (AFCP)

Le [pré programme](#) vous donne le plan de ce Séminaire et les modalités d'inscription.

Un livre sera édité à cette occasion par Sauramps.

Bienvenue à Lyon pour les Journées de la SOFOP (avec le parrainage de la SOFCOT).

[AGENDA COMPLET](#)



[SOFCOT](#)

[Congrès de la SOFCOT](#)

[S'inscrire au DPC pour les libéraux](#)

[Sociétés associées et partenaires](#)

Pour se désinscrire, nous envoyer un message à : sofcot@sofcot.fr